

REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUE MASLIVRES

La bibliothèque de Maslives est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire et à l'activité culturelle de tous.

L'accès et la consultation sont libres et gratuits. Ce lieu et son environnement doivent être respectés.

Des animations (échanges de savoir, ateliers créatifs, lecture de contes, jeux de sociétés ...) seront proposées par Sabine et Christine. Une participation pourra être demandée lors de certains ateliers.

Les horaires d'ouverture sont :

Lundi	16h / 18h30
Jeudi	14h / 15h30
Samedi	11h / 13h

Les horaires peuvent être modifiés selon les besoins. Les bénévoles sont à la disposition des usagers pour les aider et les conseiller.

Conditions d'inscriptions et de prêt

Pour s'inscrire, l'utilisateur doit justifier de son identité et de son domicile (commune et hors commune). Tout changement doit être signalé, ainsi que la perte ou le vol de la carte d'abonnement.

L'inscription est valable un an et doit être renouvelée.

Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés, une autorisation des parents pour les enfants de moins de 14 ans sera demandée.

Les documents perdus ou abimés devront être remboursés par l'emprunteur à la même hauteur que sa valeur ou à l'identique. Nous remercions les usagers de signaler le mauvais état des documents.

Conditions d'emprunt

Vous pouvez emprunter la majeure partie des documents. Le portage de livres sera possible sur la commune. Il sera fait par les bénévoles avec les mêmes conditions d'emprunt. Un délai de 48h sera demandé à l'emprunteur pour recevoir les livres. Pour les retours, l'emprunteur doit prévenir 48h avant la date de retour.

La reproduction est interdite. L'audition publique est possible sous réserve de déclaration à la SACEM.

La bibliothèque décline toutes responsabilités quant aux infractions à ces règles.

Les usagers sont tenus responsables de leurs effets personnels, la responsabilité de la bibliothèque et des bénévoles ne pourra être engagée.

L'utilisateur pourra emprunter 5 livres, pendant 3 semaines.

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement qui pourra être modifié en fonction des demandes et des besoins.

Maslives, le 29/04/2022